

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 10 février 1980, à 10 h 30.

Président : M. F. de la Gorce (France)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. MAATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER H. N. KLINGLER
<u>Argentine</u> :	Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINK M. J-M. NOIRFALISSE Mlle G. VANDENBERGH
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G. SKINNER M. C. CACCIA M. B. THACKER
<u>Chine</u> :	M. LIANG Yufen M. PAN Ju-Sheng Mme GE Yi-Yun
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN Mlle W. BASIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C. FLOWERREE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN  
M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSMAN  
M. E. SOEPRAPTO  
H. F. QASIM  
M. KARYONO

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
M. A. CIARRAPICO  
M. B. CABRAS  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. R. ISHII  
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
M. A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. S-O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. J.O. COKER  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMED  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
H. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. A. THORNBERRY

Pologne : M. B. SUJKA  
M. B. RUSSIN  
M. S. KONIK  
M. J. CIALOWICZ  
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE  
M. M. SCHNEIDER  
M. M. KAULFUSS  
M. P. BÜNTIG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. L. MALITA M. O. IONESCU N. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	H. D.M. SUTTERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE Mme J.I. LINK M. E. YEO
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	H. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHÁ
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUTIOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. HOCHKOV M. V.M. GANJA H. V.V. LOCHTCHININE H. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	H. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. LONGO BEKPWA M. OSIL GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je dois tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de février, mais j'ai à vous féliciter tout aussi chaleureusement de la manière extrêmement efficace dont vous avez dirigé nos débats de la semaine dernière lorsqu'il s'est agi d'examiner les questions de procédure qui doivent être réglées au début de la session. Je suis sûr de n'être pas seul à considérer les résultats de notre première semaine de travail comme de bon augure pour la suite de nos délibérations dans les semaines et les mois à venir. Permettez-moi d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'égard de votre prédécesseur, M. Terrefe, Ambassadeur d'Ethiopie, en raison de l'important travail qu'il a accompli pour nous en août dernier, notamment en ce qui concerne la question délicate que représentait l'adoption de notre rapport à l'Assemblée générale.

Enfin, je tiens à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé en souhaitant la bienvenue à M. El Reedy, Ambassadeur d'Egypte, M. Mansur Ahmad, Ambassadeur du Pakistan, M. Malita, Ambassadeur de Roumanie et M. Bagbeni, Ambassadeur du Zaïre, tout en regrettant le départ de leurs prédécesseurs.

Monsieur le Président, le Japon n'a cessé de soutenir que la réalisation du désarmement nucléaire est la tâche la plus urgente dans le domaine du désarmement. Cependant, nous sommes d'avis que, pour progresser dans ce sens, la seule méthode réaliste consiste à aller pas à pas, à ajouter graduellement les unes aux autres, des mesures concrètes jugées véritablement possibles dans la situation internationale actuelle. Ce faisant, nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité de ne porter atteinte à l'équilibre de la sécurité dans aucune région, pas plus qu'au système de sécurité internationale dans le monde entier. Il va sans dire que c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'incombe la responsabilité primordiale de s'engager dans la voie du désarmement nucléaire et que c'est à eux de prendre des mesures spécifiques pour freiner la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires encore plus nombreuses. Permettez-moi d'informer le Comité que M. Masayoshi, ministre des affaires étrangères du Japon, dans l'exposé de politique extérieure qu'il a fait devant les membres de la Diète le 26 janvier 1981, a déclaré que "le Japon, nation éprise de paix et partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est résolu à jouer un plus grand rôle dans la promotion du désarmement et, en particulier, du désarmement nucléaire".

La promotion du désarmement nucléaire est aussi de la plus haute importance pour préserver et renforcer le système institué par le Traité sur la non-prolifération. Dans ce contexte, nous devons rappeler que, lors de la deuxième Conférence d'examen de ce Traité, qui s'est tenue à Genève l'été dernier, presque tous les pays ont souligné l'urgente nécessité de s'entendre au sujet d'une interdiction complète des essais nucléaires - question en suspens qui figure à l'ordre du jour du Comité du désarmement depuis 1963 - ce qui marquerait un progrès réel vers le désarmement nucléaire et le renforcement du régime de non-prolifération. Mon gouvernement demande instamment une fois de plus que les trois Etats qui ont entrepris des négociations tripartites sur l'interdiction complète des essais redoublent d'efforts pour conclure rapidement ces négociations. D'autre part, ma délégation demande aux distingués délégués qui siègent à cette table, et aux gouvernements qu'ils représentent, de faire en sorte que la question d'une interdiction complète des essais soit examinée au cours de cette session, en tant que point de l'ordre du jour ayant la priorité absolue. Partant de ces considérations, le Gouvernement japonais espère fermement qu'un consensus pourra se réaliser dans cette salle - consensus auquel participeront les représentants de tous les Etats dotés d'armes nucléaires - pour entreprendre un examen de fond de ladite question à la présente session du Comité, y compris notamment l'examen des aspects institutionnels et administratifs de l'échange international de données sismologiques envisagé et du système de vérification en général. Ma délégation espère que ce consensus

(M. Okawa, Japon)

portera aussi sur la méthode que suivra le Comité pour l'examen des questions de fond, y compris la possibilité de créer un groupe de travail comme organe subsidiaire du Comité du désarmement. Il va sans dire que les travaux qu'entreprendrait le Comité au sujet de l'interdiction complète des essais seraient conduits d'une manière et dans une mesure telles qu'ils constitueraient un complément, et non pas une atteinte, aux négociations trilatérales en cours.

L'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération marquerait un nouveau renforcement du régime de non-prolifération. On a annoncé récemment que le Gouvernement égyptien a décidé d'engager la procédure de ratification de ce Traité. Le Gouvernement japonais se félicite de cette information et tient à rendre hommage au Gouvernement égyptien pour la sagesse politique dont il a fait preuve en adoptant cette décision, car l'adhésion de l'Egypte au Traité sur la non-prolifération aurait la plus haute importance dans le cadre des efforts internationaux tendant à l'universalisation du Traité et à la dénucléarisation de la région du Moyen-Orient. Mon gouvernement voudrait saisir cette occasion pour inviter les deux Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont restés jusqu'à présent à l'écart du régime de non-prolifération à suivre l'exemple décisif donné par l'Egypte dès qu'ils en auront la possibilité.

D'un point de vue plus général, la tension internationale persiste à la suite des confrontations régionales, conflits ou interventions militaires qui ont marqué ces dernières années. C'est là un fait regrettable. Cependant, dans l'intérêt de la stabilité stratégique entre l'Est et l'Ouest et de la promotion du désarmement nucléaire, il importe de ne pas laisser s'enliser le dialogue Est-Ouest en matière de désarmement et de limitation des armements, mais au contraire de l'encourager et de l'accélérer. C'est dans ce sens que mon gouvernement tient à exprimer son ferme espoir que l'Union soviétique et les Etats-Unis poursuivront leurs entretiens - ce qu'on appelle le processus SALT - sur la réduction des armes nucléaires stratégiques et sur la retenue réciproque dans le perfectionnement qualitatif sans fin de ces armes.

Les travaux du Comité du désarmement devront également progresser, et il nous faudra donner suite aux résultats atteints lors de la dernière session. Ma délégation se félicite que nous ayons pu créer l'année passée quatre groupes de travail spéciaux dont chacun a fait oeuvre utile dans son domaine d'action. En conséquence, ma délégation demande que ces quatre groupes de travail soient rétablis et reprennent leurs travaux dès le début de la présente session, comme chacun d'eux l'a recommandé l'année dernière dans son rapport au Comité.

En particulier, ma délégation espère que l'on constituera sans retard un groupe de travail spécial sur les armes chimiques qui pourra poursuivre et développer les travaux entrepris par son prédécesseur. Nous souhaiterions qu'un mandat plus positif et plus précis lui soit fixé par consensus, mais si cela devait créer des difficultés, il faudrait au moins que ce groupe de travail commence immédiatement ses travaux avec un mandat identique à celui de l'année dernière, cependant que l'on procéderait séparément à des discussions en vue d'établir un nouveau mandat. Ma délégation estime que cette manière de procéder serait la plus pratique. Il va de soi que nous appuierions la prolongation du Groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement, ainsi que la création de deux autres groupes de travail, l'un pour les garanties de sécurité négatives, l'autre pour les armes radiologiques, qui poursuivraient les travaux de leurs prédécesseurs avec le même mandat. J'appuie donc pleinement la suggestion constructive qu'a faite la semaine dernière à ce sujet M. l'Ambassadeur Venkateswaran, mon distingué collègue de l'Inde. Quant aux autres questions de désarmement qui figurent à l'ordre du jour, nous nous réjouissons à l'idée que le Comité va en poursuivre l'examen à la présente session.

(M. Okawa, Japon)

Etant donné que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement va se tenir dès l'année prochaine, la responsabilité qui pèse actuellement sur le Comité du désarmement est encore plus lourde. Nos travaux ont débuté d'une manière très efficace sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, et ma délégation espère très sincèrement que nous les poursuivrons dans les mêmes conditions, sans consacrer trop de temps aux questions de procédure et en passant aussi rapidement que possible à l'examen des questions de fond. J'ai l'heureuse impression que toutes les délégations qui sont réunies ici partagent le même sentiment et sont résolues à faire avancer les travaux de la présente session dans un véritable esprit de coopération internationale.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Okawa de sa déclaration et je lui exprime en particulier toute ma reconnaissance pour les paroles si amicales et si aimables qu'il a eues pour la présidence.

M. MALITA (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais, au commencement de mon intervention, vous remercier pour les souhaits de bienvenue que vous-même, ainsi que nos collègues, m'avez adressés. J'aimerais vous assurer de mon désir le plus sincère de continuer et développer au sein du Comité la coopération établie déjà avec mes prédécesseurs.

Permettez-moi d'exprimer ma satisfaction d'entrer dans ce Comité au moment où la présidence est assumée par le représentant d'un grand pays qui encourage la réflexion et la recherche sur des problèmes vitaux de l'humanité, le désarmement ayant une place de choix parmi ceux-ci. Votre style, empreint de flexibilité et de tact, révèle le négociateur. Vous appartenez, Monsieur le Président, à la lignée des grands diplomates de la France qui ont été animés par les sages conseils de Monsieur de Callières, écrits en 1716.

C'était lui qui disait que le bon négociateur doit chercher avant tout le succès à long terme, basé sur la bonne foi, devant considérer qu'il aura plus d'une affaire à traiter au cours de sa vie.

Ceci m'amène à souligner le caractère de forum de négociation de notre Comité. Certes, la diplomatie revêt un côté parlementaire avec sa belle rhétorique et son impact immédiat dans les mass media. Mais, à l'encontre de beaucoup d'autres formes de coopération entre Etats, notre Comité se constitue comme un laboratoire à forger des solutions aux problèmes urgents et graves engendrés par la course aux armements.

Cette tentative implique des vertus et des capacités propres à tout processus de négociation, à savoir la persévérance, l'imagination dans la recherche des formules, l'absence de polémique. A tout cela devra s'ajouter le fait que nous sommes en présence d'une négociation multilatérale, qui suppose en plus le respect de l'égalité, de l'équité et de la démocratie, principes que la session extraordinaire a incorporés d'ailleurs dans la nouvelle structure du Comité.

Cependant, Monsieur le Président, il ne faut pas perdre de vue un des facteurs de la plus haute importance : le temps. Car, à présent, personne ne saurait exprimer une satisfaction au sujet du rythme des négociations. Si la première session a été dominée par l'élaboration du règlement intérieur et la deuxième vouée à l'établissement du mécanisme de négociations par la création des groupes de travail - ce qui a pris beaucoup de temps - la session que nous venons de commencer doit accélérer le rythme de ses travaux, afin qu'elle puisse s'accorder aux impératifs de la vie internationale.

La délégation roumaine aimerait faire connaître son opinion résolue sur l'urgence et la nécessité de passer, sans plus tarder pour des raisons de procédure ou de toute autre nature, à des négociations efficaces et authentiques, à l'examen effectif des problèmes à l'ordre du jour.

Il faut, à notre avis, tout faire pour explorer les possibilités conduisant vers des solutions, pour arriver à des formules susceptibles de réunir un consensus.

(M. Malita, Roumanie)

Ce sont les intérêts généraux de l'humanité tout entière - tels qu'ils ont été mis en évidence par l'Assemblée générale à sa dernière session - qui nous imposent la plus haute responsabilité.

On invoque parfois les conditions plus ou moins favorables sous le signe desquelles se déroulent les travaux de notre Comité, la température de son milieu politique ambiant. A cet égard, je voudrais souligner le fait que tous les processus qui caractérisent ou font partie de la société contemporaine, ne font que plaider pour l'arrêt immédiat de la course aux armements, dont les proportions ont dépassé de loin les limites de la raison.

Tout d'abord, les systèmes actuels d'armes représentent une source d'insécurité. Leur quantité exorbitante, leur puissance de destruction qui les rendent capables d'anéantir l'humanité, tout le matériel explosif qui fait de nous les détenteurs sans gloire d'un record per capita qui dépasse de loin le revenu national ou bien la quantité de céréales par habitant, ne fait qu'engendrer et entretenir la psychose de l'insécurité et de l'angoisse, tant des gouvernements que de l'opinion publique mondiale.

Peut-on parler de sécurité tant que subsiste le danger d'une conflagration qui peut survenir à tout moment, par une escalade non désirée, ou par erreur, par faux calcul ou par accident ?

Le progrès technique ne fait qu'accroître la précision et la rapidité des armes. Il diminue par la même occasion le temps de décision et la marge de sécurité, de pair avec toute la suite d'erreurs techniques mentionnées par l'Ambassadeur du Mexique, S.E.M. Alfonso Garcia Robles. D'autres perfectionnements ont tendance à faire accréditer la possibilité d'une utilisation d'armes nucléaires.

Pour toutes ces raisons, la délégation roumaine considère que nous nous trouvons en présence d'une menace à la sécurité générale, en présence de risques qui s'amplifient si on tient compte du fait que la politique de force et de domination, de pression et de diktat, se fait encore sentir.

Deuxièmement, la course aux armements nuit à l'économie mondiale. Une analyse approfondie des diverses crises qui terrassent actuellement le monde, telle que la crise de l'énergie, celle des matières premières ou des finances, ne saurait ignorer les immenses dépenses vouées aux armements.

Il y a beaucoup de pays où l'augmentation des dépenses militaires dépasse celle du revenu national. Les 500 milliards de dollars dévorés chaque année par la course aux armements ne font qu'amplifier les crises, alimenter l'instabilité économique, contribuer au maintien et à l'aggravation du sous-développement.

Comme le rapport de 1978 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur "Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires" le relève, les sommes gigantesques dépensées pour les armements sont autant de ressources soustraites à la solution des problèmes de l'humanité, dont le développement au premier chef.

Troisièmement, l'augmentation et le perfectionnement des armements nuisent profondément à la vie internationale, par le maintien de la mentalité de la force.



(M. Malita, Roumanie)

Les systèmes d'armes existants offrent toujours leur service d'instruments à régler les litiges, soit par des menaces, soit par des guerres ouvertes. La réduction des armements doit suivre un cours parallèle à celui de l'affermissement et du perfectionnement des instruments pacifiques que contient la Charte des Nations Unies.

Tous ces éléments, qu'ils soient d'ordre militaire, économique ou politique, ont engendré une forte prise de conscience de la part des gouvernements et parlements, associations professionnelles et mouvements sociaux, qui se prononcent pour un assainissement rapide des relations internationales, pour l'arrêt et le renversement de la course aux armements.

Des références ont été faites quant à l'influence de certains éléments politiques ou événements extérieurs sur les travaux de notre Comité. Je voudrais aborder l'autre côté du problème, à savoir l'influence que le Comité pourrait avoir pour contrecarrer la mentalité de la force, la tentative de s'en servir effectivement ou virtuellement, mentalité engendrée par bon nombre d'institutions et machines de guerre qui ont été mises au point.

Toute bonne nouvelle que notre laboratoire sera en mesure de fournir, toute perspective de solution venant de sa part, ne fera que faciliter la tâche des responsables politiques du monde entier, inquiets devant l'accroissement de l'insécurité, les déficits et l'inflation, ainsi que devant la crise des ressources nécessaires au développement.

Tout progrès de notre Comité sera d'autant plus apprécié par les peuples du monde, résolus à défendre leur droit à l'existence, à la vie, à la survie.

Ainsi que le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, soulignait récemment :

"Notre pays militera toujours, infatigablement, pour la réalisation du grand dessein du désarmement, nucléaire en premier lieu. Il faut que les admirables conquêtes de la science et de la technique modernes soient mises non pas au service de la destruction et de la guerre, mais à celui du bien-être et du bonheur des peuples. Il faut que toutes les nations du monde s'élèvent avec détermination pour la défense du droit fondamental de l'homme - le droit à la vie, à la paix, à l'existence libre."

Au fil des négociations consacrées au désarmement, la Roumanie a toujours attaché une haute priorité au désarmement nucléaire, soulignant qu'il s'agit là du domaine qui réclame le plus de mesures urgentes et approfondies. Cette position reste la même, d'autant plus que l'évolution de ces armements démontre amplement que seule leur élimination totale constitue la réponse définitive aux problèmes de la sécurité.

Les conclusions du rapport du Groupe d'experts chargé d'effectuer une étude complète sur les armes nucléaires confèrent une base solide à cette position en soulignant que "les armements nucléaires constituent la menace la plus grave pour la sécurité internationale"(Doc. A/35/392, p. 166).

Les résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale transmises au Comité et qui ont été amplement citées au cours de nos débats, sont autant d'obligations précises pour nous.

C'est la conviction la plus sincère de ma délégation que le Comité doit répondre à ces appels, répétés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

(M. Malita, Roumanie)

L'absence de négociations sur les thèmes nucléaires ne saurait être justifiée en aucun forum de négociations sur le désarmement. La délégation roumaine se prononce, par conséquent, en faveur du commencement immédiat de négociations concrètes sur le désarmement nucléaire au sein du Comité.

Les conditions nécessaires à cette fin sont réunies.

Premièrement, aux travaux du Comité prennent part tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'un certain nombre d'Etats qui ne possèdent pas de pareilles armes.

Deuxièmement, ces thèmes figurent déjà à l'ordre du jour du Comité et ont fait l'objet d'un nombre impressionnant de propositions concrètes.

Troisièmement, les groupes de travail se sont avérés être le mécanisme propice à l'approche de thèmes bien définis.

Voilà pourquoi ma délégation appuie résolument la proposition visant la création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui devrait organiser des débats en vue d'identifier les problèmes à négocier et d'établir un programme concret de démarrage et de déroulement de pourparlers structurés à même de conduire à la cessation de la production des armes nucléaires et à leur mise hors la loi.

Nous estimons que le groupe de travail chargé d'élaborer des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires doit continuer son activité. Sur la base des résultats obtenus l'année passée, le Groupe doit concentrer son activité sur l'élaboration d'une formule acceptable pour tous les Etats nucléaires, par laquelle ceux-ci assumeront l'obligation de ne jamais et en aucune circonstance utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires, ou la force en général, contre des Etats ne possédant pas de pareilles armes.

La délégation roumaine soutient aussi la proposition des pays membres du Groupe des 21 et d'autres pays sur la création d'un groupe de travail chargé d'engager des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Vu notre position de principe, nous prêtons aussi notre appui à l'initiative présentée par S.E. l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, M. Gerhard Herder, en vue de la création d'un mécanisme pour l'élaboration d'un accord international concernant la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Nous aimerions aussi souligner que sur le thème du non-recours aux armes nucléaires, évoqué par la délégation de l'Inde, et sur celui de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, auquel s'est référée la délégation de l'Australie, le Comité devrait être en mesure de rapporter des progrès à l'Assemblée générale de cette année.

En tant que pays européens, la Roumanie est profondément inquiétée par la situation militaire dans cette région du monde qui détient 80 % des arsenaux mondiaux, par la perspective d'une nouvelle escalade des armements nucléaires sur le continent. Nous formulons le vœu que la Réunion de Madrid décide la convocation d'une conférence consacrée à l'accroissement de la confiance et au désarmement en Europe, qui élaborerait des mesures concrètes visant à arrêter la course aux armements et à diminuer le potentiel militaire existant sur le continent.

Certes, les questions du désarmement nucléaire ont fait l'objet de négociations dans d'autres forums et je me réfère aux négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques, connues sous le nom de SALT. La Roumanie a salué la conclusion des accords SALT II et nous exprimons l'espoir que ces accords seront ratifiés dans un proche avenir, représentant ainsi un pas important, à même d'ouvrir la voie à de nouvelles mesures visant l'arrêt effectif de la course aux armements nucléaires.

(M. Malita, Roumanie)

La concentration de nos efforts sur le désarmement nucléaire ne signifie nullement qu'il faut négliger l'urgence des mesures visant l'interdiction d'autres armes de destruction massive et, en premier lieu, celle des armes chimiques. La délégation roumaine est en faveur de la continuation des efforts ayant comme but l'élaboration d'une convention internationale sur ce thème. L'activité profitable qui s'est déroulée l'année passée dans le cadre du Groupe de travail sur les armes chimiques, ainsi que les réunions officieuses avec participation d'experts, représentent, à notre avis, une base permettant au Comité de passer à une étape supérieure, celle des négociations pour l'élaboration du texte d'un accord international sur l'interdiction complète et effective des armes chimiques. Cet élément qualitatif doit être reflété dans l'activité du Groupe de travail; la conclusion des négociations soviéto-américaines sur ce sujet pourrait contribuer dans une large mesure à la réalisation de cet objectif.

Tout comme pendant la précédente session, nous entendons apporter notre contribution constructive à la mise au point du texte d'un traité interdisant les armes radiologiques, sur la base du projet commun présenté par les délégations de l'URSS et des Etats-Unis, ainsi que des propositions avancées par d'autres Etats au cours des négociations antérieures.

Il est paradoxal que les progrès de la science et de la technique, qui apportent tant de bienfaits à l'humanité dans tous les domaines, représentent aussi un élément moteur de la course aux armements.

L'utilisation de nouvelles découvertes en vue de la production d'armes toujours plus destructrices ne peut pas échapper à nos préoccupations pratiques. Au stade où nous en sommes pour ce qui est de l'étude de cette question, il importe d'adopter une décision sur la manière dont nous allons continuer nos travaux. Etant donné la spécificité technique du sujet, nous appuyons la proposition de créer un groupe spécial d'experts scientifiques ayant pour mandat d'étudier les problèmes engendrés par les nouveaux types d'armes et la possibilité de conclure un ou plusieurs accords visant à prévenir, d'une manière efficace, l'utilisation de la science et de la technique pour la mise au point d'armes de destruction massive.

La délégation roumaine estime que jusqu'à la conclusion d'un accord général sur ce thème, les Etats ayant le potentiel technologique nécessaire devraient s'engager à prendre, sur le plan national, les mesures appropriées pour empêcher que les résultats de la science et de la technologie soient utilisés à des fins de destruction.

Cette année, l'élaboration du programme global de désarmement, tâche qui nous a été confiée par l'Organisation des Nations Unies, revêt un caractère urgent, vu les préparatifs en cours pour la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, comme l'a souligné à juste titre S.E. l'Ambassadeur du Nigéria, M. Olu Adeniji. Cette tâche répond au besoin pressant de formuler d'une manière concrète et contraignante une stratégie et un programme pratique de négociation ayant pour but de mobiliser les efforts de tous en faveur du désarmement général et complet et, au premier chef, du désarmement nucléaire. L'introduction dans le document en plus de mesures concrètes de désarmement, de dispositions susceptibles de contribuer au raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et à l'accroissement de son efficacité dans la coordination et le contrôle des efforts entrepris dans divers forums de négociation représente, dans les conditions internationales actuelles, un objectif majeur de notre activité.

A ce stade de mon intervention je voudrais résumer la position de la délégation roumaine en ce qui concerne les diverses propositions avancées dans le Comité. Nous

(M. Malita, Roumanie)

pensons que toutes les initiatives correspondent aux intérêts réels d'utiliser les instruments de travail que sont censés être les groupes spéciaux. Encore faut-il souligner que nos débats à ce sujet ne doivent pas retarder le commencement immédiat de l'activité des quatre groupes qui ont fonctionné l'année passée.

La création au profit de nos activités de structures subsidiaires flexibles et pratiques, appelées à examiner des solutions ou à mettre à jour le dossier de certains problèmes, ne saurait être érigée au rang des questions institutionnelles et politiques comme cela a été parfois le cas. Un forum de négociation comme le nôtre doit procéder beaucoup plus librement dans l'approche des problèmes qui sont les siens. C'est en partant de ce principe que la délégation roumaine entend soulever ultérieurement la question du gel et de la réduction des budgets militaires. Nous attachons une importance particulière à ce problème, qui est inscrit dans le décalogue du Comité. L'argument du "mûrissement" de certains sujets ne peut et ne doit nous décourager de les examiner; nous sommes convaincus que c'est la négociation elle-même qui fait mûrir les sujets.

J'aimerais aussi souligner qu'aux termes de la "Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement", adoptée par la résolution 35/46 de l'Assemblée générale, "il est essentiel que non seulement les gouvernements mais aussi les peuples du monde reconnaissent et comprennent les dangers inhérents à la situation mondiale actuelle en matière d'armements, afin de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de la cause de la paix et du désarmement. Cela sera d'une importance capitale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le règlement équitable et pacifique des différends et des conflits et le désarmement effectif." A notre avis, la manière dont le Comité du désarmement pourrait contribuer à une liaison plus étroite avec l'opinion publique, par une meilleure information de celle-ci sur l'activité du Comité, doit aussi faire l'objet de nos préoccupations. La délégation roumaine a l'intention d'avancer, le moment venu, des propositions concrètes sur ce thème.

Nous apprécions l'amplification du débat des hommes de science concernant le désarmement, la responsabilité objective et lucide qu'ils manifestent à l'égard des dangers engendrés par les armements et par les utilisations militaires de la science. Dans ce contexte, nous saluons la création de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement et formulons le voeu que l'Institut oriente ses travaux vers les objectifs majeurs tels qu'ils ont été définis dans les documents des Nations Unies. Au niveau des pays petits et moyens en développement on ressent le besoin de recherches scientifiques à même d'appuyer effectivement les efforts de désarmement.

La session du Comité du désarmement de cette année, comme le soulignait la distinguée représentante de la Suède, S.E. Mme Inga Thorsson, se déroule sous le signe de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui aura pour tâche d'évaluer publiquement nos résultats. Si ces résultats sont jugés insuffisants, il est clair que les raisons de cet état de choses, y compris les structures de travail du Comité, pourraient faire l'objet d'une analyse approfondie.

La conclusion qu'il faut tirer de tout ceci est qu'en conformité avec la résolution 35/152 J de l'Assemblée générale, notre Comité, en tant qu'organe unique multilatéral de négociations sur le désarmement, doit jouer son rôle central dans les négociations de fond sur les questions prioritaires du désarmement, en ajoutant ses efforts à ceux entrepris dans d'autres forums.

Permettez-moi, en guise de conclusion à ces remarques liminaires, de souligner que tout retard dans la solution des problèmes qui sont les nôtres nous conduirait à des

(M. Malita, Roumanie)

situations d'une complexité encore plus grande. Nous sommes tous d'accord que dans les phases primaires des systèmes modernes d'armes on aurait pu trouver des solutions beaucoup plus simples. Le temps ne facilite pas la tâche des négociateurs. C'est la conviction la plus sincère de ma délégation que nous ne sommes pas arrivés à des situations irréversibles. Voilà pourquoi elle n'épargnera aucun effort dans cette étape, en vue de contribuer à ce que nos négociations soient fructueuses et significatives.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Malita de sa déclaration et je lui suis particulièrement reconnaissant des termes aimables et amicaux qu'il a eus à mon égard. Et je dois ajouter que j'ai été particulièrement sensible à la référence qu'il a faite à M. de Callières. Malgré le changement de temps, les préceptes contenus dans son ouvrage conservent sans aucun doute beaucoup de leur valeur.

M. McPHAIL (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais ajouter ma voix à celle des autres qui ont déjà exprimé leur plaisir à votre accession comme Président de ce Comité. La manière dont vous avez mené les discussions nous porte à croire que cette session du Comité du désarmement pourrait être plus productive qu'on n'aurait osé l'espérer. En même temps, ma délégation est encouragée par l'attitude générale qui s'est manifestée au sein de ce Comité pour compléter rapidement l'étude de l'ordre du jour. Nous estimons que le rôle que vous avez joué dans ce processus a été essentiel et nous vous en félicitons.

Je voudrais aussi m'associer à mes collègues en accueillant au sein du Comité les nouveaux représentants de l'Egypte, du Pakistan, du Zaïre et de la Roumanie. Ma délégation est convaincue que les contributions personnelles de ces délégués aideront les délibérations de ce Comité.

(L'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui sera brève. Je vais seulement passer rapidement en revue les perspectives qui, à notre avis, s'ouvrent cette année pour la session du Comité, si je suis amené à rappeler ainsi le rôle et les objectifs qui doivent être ceux du Comité au cours de cette session, ce n'est nullement dans l'intention de retracer l'histoire des délibérations passées du Comité du désarmement, ni de proposer des mesures nouvelles. Si je le fais au stade actuel, en tenant compte des événements extérieurs qui influenceront inévitablement sur nos travaux, c'est pour souligner que, selon mon Gouvernement, nous devons aborder nos travaux sous l'angle le plus sérieux et le plus pratique, et nous fixer des objectifs que nous pouvons réellement espérer atteindre.

J'espère donc que le Comité poursuivra cette année ses travaux en s'inspirant des trois considérations fondamentales suivantes :

- 1) Dans la période qui nous sépare de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement nous devons avoir en vue ce qui est possible en tenant pleinement compte du fait que le Comité du désarmement ne travaille pas dans l'abstraction, mais au contraire qu'il subit l'influence de l'environnement international. Nous devons être sensibles à cette influence, et pour que nos travaux puissent progresser, il faut que nos objectifs pour cette session et pour celles qui suivront soient exactement en harmonie avec cet environnement.
- 2) Nous devons donc, en fixant ces objectifs, nous limiter à des propositions réalistes portant sur des points où les perspectives d'accord sont grandes et où nous avons des chances raisonnables de parvenir à un consensus. Ce n'est qu'en enregistrant des progrès que nous pourrions espérer renforcer la crédibilité du Comité.

(H. McPhail, Canada)

- 3) A cet égard, j'estime particulièrement important que le Comité puisse faire état de progrès dès maintenant. Nous nous félicitons de l'attitude souple et ouverte adoptée par de nombreuses délégations, soucieuses d'éviter les longues discussions sur des questions d'organisation et de procédure qui ont pris tant de temps lors de la session de 1980.

Ayant ces considérations présentes à l'esprit, je partage l'avis des orateurs qui ont demandé que les groupes de travail se réunissent dès que possible; je suis aussi d'accord que ceux qui ont proposé la reconstitution ou le maintien avec le même mandat des quatre groupes de travail créés l'an dernier en ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques, les armes radiologiques et le programme global de désarmement. S'il apparaissait finalement nécessaire ou souhaitable de leur conférer un nouveau mandat, la question pourrait être examinée par le Comité du désarmement en même temps que se dérouleraient les travaux de fond de ces groupes de travail, et au moment où ces travaux montreraient qu'un changement est souhaitable. C'est là le type d'approche souple et pratique qui convient à un organe de négociation comme le nôtre.

Je voudrais maintenant faire quelques prévisions quant aux résultats à attendre de ces groupes de travail, si, comme nous l'espérons, ils peuvent se mettre à l'oeuvre immédiatement :

- a) Groupes de travail sur les armes chimiques et sur les armes radiologiques : Nous pensons que la situation est favorable pour que ces groupes de travail marquent des progrès, à condition que les parties fassent preuve de réalisme.
- b) Programme global de désarmement : la tâche de ce Groupe de travail concerne directement les préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; ce groupe devra travailler de façon soutenue et rapide sans perdre de vue le programme de travail défini par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.
- c) Garanties de sécurité négatives : ce Groupe de travail a joué un rôle délicat, mais utile, en élucidant les problèmes et les divergences en la matière. Le moment est peut-être venu d'organiser une première consultation, hors du Groupe de travail, auprès de ceux qui sont directement intéressés, afin de déterminer si, et de quelle façon, de nouveaux progrès sont possibles dans le cadre du Groupe.

Quant au projet de création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais, nous pensons que l'efficacité de tout groupe de travail, pour cette question comme pour toute autre, dépend de l'adoption d'un mandat réaliste acceptable pour tous et notamment pour les pays les plus directement intéressés. C'est ce dont il faudra tenir compte lors de nos délibérations consacrées à ce groupe de travail, que nous voudrions voir créé dès que possible. Mais je le répète, nous souhaitons que ce groupe de travail soit efficace; et cela signifie que toutes les parties doivent être prêtes à étudier la question du mandat d'une façon sérieuse et réaliste. Mon gouvernement est fermement convaincu que nous ne sommes pas ici pour marquer des points dans la discussion.

En fonction de ces considérations et de ces prévisions, que nous savons être celles de très nombreux autres membres du Comité, j'espère qu'il nous sera possible au cours de la présente session de faire progresser nos travaux d'une manière sérieuse et constructive, que nous enregistrons des résultats concrets avant la deuxième session

(M. McPhail, Canada)

extraordinaire de 1982, et qu'enfin, grâce aux débats de fond des groupes de travail, nous développerons les progrès amorcés l'an dernier pour faire du Comité du désarmement le véritable organe de négociation sur le désarmement, conformément à sa vocation et à ce qu'en attend le monde.

Enfin, dans l'esprit des observations que je viens de faire concernant l'intérêt que présentent nos travaux pour ceux qui sont généralement à l'extérieur du Comité, je voudrais dire ce qui suit. Il y a une semaine, nous avons vu se manifester l'intérêt des jeunes à l'occasion de la présentation d'un livre sur le désarmement écrit spécialement pour eux. Aujourd'hui, je voudrais appeler l'attention du Comité sur une autre manifestation d'intérêt certainement non moins important. J'ai le plaisir d'annoncer au Comité que nous avons dûment informé le Secrétaire que la délégation canadienne compte parmi ses membres, dès aujourd'hui et pour les deux semaines à venir, deux conseillers parlementaires : M. Charles Caccia et M. Blaine Thacker, qui représentent, le premier, le parti du gouvernement et le second, l'opposition officielle au Parlement canadien. M. Caccia en particulier s'est occupé des questions de désarmement et de sécurité à l'Union interparlementaire et en tant que conseiller à la Conférence de Madrid. Ils sont ici pour se familiariser avec les travaux du Comité; ils attendent avec intérêt la discussion en séance plénière et se réjouissent à l'idée de pouvoir rencontrer les membres d'autres délégations pour avoir avec eux des échanges de vues officieux sur les questions dont nous sommes saisis.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence, l'Ambassadeur McPhail de sa déclaration et je lui exprime aussi toute ma reconnaissance pour les paroles si aimables qu'il a eues à mon égard. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Charles Caccia et à M. Blaine Thacker, et je leur souhaite un séjour intéressant parmi nous.

M. PROKOFLIV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, nous nous félicitons de voir à la présidence du Comité le représentant d'un pays qui a tant fait pour réduire les tensions en Europe et dans les autres parties du monde. La délégation soviétique espère que, grâce à votre expérience et à votre connaissance exceptionnelles des affaires internationales, vous parviendrez en tant que Président dans cette première phase des activités du Comité pour cette année, à donner à nos travaux communs un bon départ et à les marquer d'un caractère pratique et constructif.

La session du Comité du désarmement qui commence est importante à maints égards. C'est en somme la dernière session complète qui, selon le calendrier des travaux, se tiendra avant la deuxième session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait au désarmement en 1982. Cela impose à tous les Etats membres du Comité une responsabilité particulière. C'est de leur volonté politique, de leur désir sincère de conclure des accords concrets en matière de désarmement, que dépend le jugement qui sera apporté, lors de la session extraordinaire, sur les activités du Comité du désarmement.

Le Comité s'est mis à l'oeuvre peu après la reprise de la réunion de Madrid qui a pour objectif la conclusion d'accords dans l'intérêt de la sécurité et de la paix pour les peuples européens, accords qui permettraient en particulier de convoquer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. Les négociations multilatérales sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale se poursuivent à Vienne. Nous pensons que les résultats positifs des travaux auxquels procède le Comité du désarmement, et le caractère constructif et pratique des négociations qui s'y déroulent, pourraient contribuer aussi aux progrès des délibérations dans ces importantes instances internationales.

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je voudrais signaler que c'est pendant que se tient la présente session du Comité du désarmement qu'auront lieu le 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique ainsi que les congrès des autres partis communistes des pays socialistes frères. Les pays socialistes ont toujours joué et continueront de jouer un rôle constructif dans les principaux domaines d'activité de notre organe multilatéral de négociation dans le règlement de l'ensemble des problèmes de désarmement. Dans la seule année 1980, les pays socialistes ont à leur actif : un vaste programme de mesures concrètes pour le renforcement de la paix et de la détente présenté à la réunion de mai du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie; les propositions pratiques qui ont été élaborées à ce sujet en octobre 1980 lors de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères de ces mêmes pays; les initiatives prises par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Comité du désarmement, et dans d'autres organes de négociation sur le désarmement.

Les décisions que prendront le 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique et les congrès des partis d'autres pays socialistes, toujours très attentifs à tout ce qui concerne le renforcement de la paix, la détente et la réduction du risque de guerre, apporteront sans aucun doute une nouvelle contribution à la lutte que mènent les peuples pour freiner la course aux armements.

Comme chacun sait, l'Union soviétique n'a jamais cessé de considérer le problème du désarmement, tant dans son ensemble que dans ses divers aspects, comme le plus important de tous ceux qui se posent dans la vie internationale moderne et qu'il faut résoudre sans retard. Dans le message qu'il a adressé au peuple soviétique à l'occasion du nouvel an, L.I. Brejnev a souligné ce qui suit : "Les objectifs de la politique extérieure de l'Union soviétique sont clairs et nobles. Nous voulons la paix pour tous les peuples. Notre attachement aux idéaux de liberté, de justice et de progrès est inébranlable. L'Union soviétique se prononce résolument pour la détente, le renforcement de la coopération et oppose un 'non' catégorique à la course aux armements, aux complications et aux conflits qu'engendre la politique impérialiste".

Nous sommes profondément convaincus que le monde peut parvenir à une véritable sécurité, non pas en perfectionnant sans cesse des engins de guerre qui deviennent de plus en plus terribles et, en même temps de plus en plus coûteux, mais bien en réduisant la cadence et l'ampleur de la course aux armements jusqu'à son arrêt complet. Considérant qu'il n'est pas de problème qu'on ne puisse résoudre par la voie de négociations en tenant raisonnablement compte des intérêts réciproques, notre pays a fait en matière de désarmement des propositions concrètes, pratiquement réalisables. Dans la seule période qui s'est écoulée depuis la seconde guerre mondiale, l'URSS a présenté plus d'une centaine de propositions de ce genre, qui vont de l'application de diverses mesures - notamment pour interdire les armes nucléaires, puis les armes thermonucléaires - jusqu'au désarmement général et complet.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation soviétique a présenté, comme on sait, un vaste programme de mesures urgentes tendant à réduire le risque de guerre. En vue de rendre plus efficaces les activités menées dans certains secteurs en faveur de la paix et de la sécurité des peuples, l'Union soviétique a présenté à l'Assemblée générale un mémorandum intitulé "Pour la paix et le désarmement, pour les garanties de sécurité internationale". Parmi les résolutions sur le désarmement, au nombre de plus d'une quarantaine, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, les plus importantes



(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

ont pour origine des propositions faites par l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes mus par le souci d'assainir le climat politique de la planète et d'accentuer le processus de la détente. Les résultats des travaux de l'Assemblée générale dans ce domaine montrent que la grande majorité des Etats sont fermement décidés à mettre en bonne voie le désarmement et à prendre sans retard des mesures, sinon très radicales, du moins concrètes, pour l'élimination des confrontations militaires. L'opinion publique mondiale est de plus en plus persuadée que la décennie 1980 sera marquée par des progrès réels dans la limitation de la course aux armements, et surtout de la course aux armements nucléaires.

Voilà ce qui doit être fait sans retard, car comme le souligne l'Union soviétique dans le mémorandum qu'elle a présenté à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la course aux armements, dans certains domaines "est près d'atteindre la limite au-delà de laquelle il deviendrait impossible de la freiner efficacement par des accords fondés sur un contrôle mutuel". Il s'agit là en premier lieu du développement des armes stratégiques. Personne n'ignore que le succès du processus SALT est la clé de la sécurité internationale tout entière. Ce n'est certainement pas par hasard que, dans l'une des résolutions adoptées à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a lancé un appel pressant pour que le Traité SALT II ne tarde pas à entrer en vigueur. Les Etats-Unis sont entièrement responsables du fait que ce traité n'est pas encore entré en vigueur. Les dispositions du Traité SALT II portent sur les principaux aspects de la sécurité de l'URSS et des Etats-Unis. Pour notre pays, on l'a dit maintes fois, toute approche qui avantagerait l'une des parties par rapport à l'autre serait absolument inacceptable. Dans le télégramme de félicitations qu'il a adressé à R. Reagan, nouveau Président des Etats-Unis, L.I. Brejnev a souligné que l'Union soviétique est en faveur du développement positif des relations entre l'URSS et les Etats-Unis, de la coopération constructive des deux pays dans le règlement des problèmes internationaux actuels, ce qui, joint aux efforts de tous les Etats, contribuerait largement à assainir la situation internationale et à renforcer la paix.

C'est par des initiatives concrètes que l'Union soviétique montre son souci de dénouer les situations tendues dans diverses parties de notre planète. La communauté internationale a porté un vif intérêt et une grande attention, notamment, aux nouvelles et importantes propositions concernant les moyens de maintenir la paix et la sécurité dans la région du golfe Persique, que L.I. Brejnev a présentées au cours de son récent séjour en Inde. Ces propositions, qui prévoient la conclusion d'un accord entre les pays de la région, l'Union soviétique, les Etats-Unis, d'autres puissances occidentales, la Chine, le Japon et tous les Etats se déclarant intéressés en l'espèce, indiquent une possibilité réelle d'établir durablement la paix dans l'une des régions les plus explosives.

Il va sans dire que l'état actuel des affaires internationales ne peut manquer de préoccuper tous ceux qui ont à coeur la paix et la sécurité des peuples. Les menées des forces du militarisme, de l'agression et de l'oppression menacent d'anéantir tous les heureux résultats qu'avait produit au cours de la dernière décennie le développement de la compréhension mutuelle, de la confiance et de la coopération pacifique entre les peuples et les Etats. La course meurtrière aux armements, en se prolongeant, prend une allure de plus en plus inquiétante. Il n'y a pas pour l'humanité de tâche plus haute et plus noble que celle qui consiste à arrêter ce processus, à prévenir une catastrophe mondiale, à maintenir la détente et à avancer sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, sur la voie du désarmement.

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A cet égard, il ne nous semble pas que ce soit un rôle de second plan qu'est appelé à jouer le Comité du désarmement qui, dans les conditions actuelles, alors qu'a cessé de fonctionner le mécanisme des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement, demeure un organe viable, représentatif et actif dans ce domaine. Etant l'un des promoteurs de la création de cet organe de négociations multilatérales, l'Union soviétique a soumis à l'examen du Comité du désarmement depuis qu'il existe diverses propositions de caractère général ou portant sur des points particuliers. Nombre de ces propositions ont servi de base à des accords multilatéraux qui ont suspendu la course aux armements dans certains domaines.

Cette année encore la délégation soviétique, conjointement avec les délégations d'autres Etats, est résolue à coopérer activement à l'étude féconde des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session afin que le Comité puisse réaliser le maximum de progrès possible. L'ordre du jour du Comité du désarmement, très chargé, comprend d'importantes questions telles que l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires; l'interdiction des armes chimiques, des armes radiologiques, de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; l'élaboration d'un programme global de désarmement; le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, etc. L'étude de ces questions est plus ou moins avancée. Pour certaines, il existe déjà des bases suffisamment solides pour la conclusion d'un accord; pour d'autres, les membres du Comité sont encore à la recherche d'une approche, de sorte que les négociations n'ont pratiquement pas encore commencé. Nous nous rendons compte que toutes ces questions, très graves, portent sur de nombreux aspects de caractère politique, militaire et technique, et qu'elles exigent par conséquent un examen détaillé et approfondi.

Dans un article récent publié dans la revue "Kommunist", A. A. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, s'exprime ainsi : "Si quiconque découvre une possibilité dont la réalisation ferait entrevoir la solution d'une certaine question dans ce domaine, il lui suffit de dire 'Eurêka' et l'Union soviétique accueillera favorablement cette idée ou cette proposition, quel qu'en soit l'auteur. Elle ne prétend nullement avoir le monopole de ces initiatives. Tout Etat peut en prendre. Il lui suffit d'être animé de bonnes intentions".

Malgré l'existence de difficultés considérables, qui sont d'ailleurs parfois créées artificiellement, la délégation soviétique estime, tout en restant réaliste, que si les pays membres du Comité font preuve de bonne volonté et du désir de réussir il sera possible d'accomplir des progrès sensibles dans notre travail commun et de terminer l'examen de certaines questions par des accords précis. Pour cela, il importe à notre avis de concentrer dès le début nos efforts sur le fond du problème, de ne pas les éparpiller sur des points secondaires ou même sur des difficultés imaginaires sans aucun rapport avec notre ordre du jour.

La délégation soviétique part de l'idée que, l'année dernière, lorsque toutes les puissances nucléaires ont participé aux séances du Comité, ce qui en élargissait la composition, le terrain a été dans l'ensemble bien préparé pour que l'on obtienne des résultats pratiques à la présente session du Comité du désarmement. Les résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui concernent directement notre organisme multilatéral de négociation et qui lui sont directement adressées, doivent jouer un rôle important. A cet égard, un bon exemple nous a été donné en automne dernier par la Conférence des Nations Unies sur

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. On sait que cette conférence a eu pour résultat l'élaboration d'une convention générale et de protocoles appropriés y annexés concernant des types d'armes classiques "exagérément cruels".

Nous voudrions aussi rappeler qu'il existe dans les dossiers du Comité nombre de propositions précises que l'Union soviétique a présentées à différentes dates; naturellement, elles gardent leur valeur et leur actualité. Et il va sans dire que la délégation soviétique est prête, comme toujours, à examiner avec toute l'attention voulue toutes autres initiatives et propositions tendant à l'étude et à la solution constructives des problèmes dont nous sommes saisis.

Avant d'indiquer en détail notre position sur les divers points de l'ordre du jour, nous voudrions formuler dès aujourd'hui quelques observations générales à ce sujet. Considérant que la course aux armements constitue la plus grande menace à la paix, l'Union soviétique, conjointement avec d'autres Etats socialistes, a présenté en février 1979 des propositions concernant des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4). Or, en raison de l'attitude obstructionniste de certains Etats, ces négociations n'ont pas encore commencé. On ne peut manquer de rappeler en l'occurrence que l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé que des négociations aient lieu à ce sujet tant dans une résolution intitulée "Armes nucléaires sous tous les aspects", adoptée à la trente-quatrième session, que dans une résolution adoptée à sa trente-cinquième session, où elle recommande notamment de créer un groupe de travail spécial pour examiner ce problème. La délégation soviétique exprime l'espoir qu'au cours de la session actuelle, cette affaire ne restera pas au point mort et que seront entreprises des négociations sur le désarmement nucléaire, au cours desquelles on pourra tenir compte des différentes opinions exprimées à ce sujet au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A notre avis, certains progrès sont possibles sur la question du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Comme par le passé, la délégation soviétique est favorable à la conclusion d'une convention multilatérale dans ce domaine, tout en reconnaissant qu'il serait possible, à titre de mesure provisoire, de faire figurer un accord à ce sujet dans une résolution du Conseil de sécurité. On sait qu'une telle approche apparaît dans une résolution de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes bien entendu tout prêts à coopérer activement avec d'autres Etats à la recherche d'une formule de garantie acceptable pour tous.

Il convient de rappeler à ce sujet que l'Union soviétique a maintes fois déclaré qu'elle n'aura jamais recours aux armes nucléaires contre des Etats qui renoncent à en fabriquer ou à s'en procurer et qui n'en possèdent pas sur leur territoire.

Dans le contexte général du désarmement nucléaire, l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires est une question particulièrement urgente. L'Union soviétique a constamment demandé que le Comité du désarmement joue un rôle actif pour résoudre ce problème d'actualité. A notre avis, il serait opportun, compte tenu de la résolution bien connue de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de créer un groupe de travail spécial dont l'activité

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

pourrait être fructueuse à condition que toutes les puissances nucléaires y participent. Nous pensons que ce groupe devrait examiner le problème des essais nucléaires sous tous ses aspects en vue de la conclusion au plus tôt d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, traité auquel seraient parties toutes les puissances nucléaires. D'autre part, notre pays attache beaucoup d'importance aux négociations trilatérales sur cette question et se montre prêt à coopérer par tous les moyens à leur succès. Nous estimons que l'examen de ce problème dans le cadre du Comité du désarmement ne doit pas compliquer le processus des négociations trilatérales.

À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle prie le Comité du désarmement d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Cette question est d'une actualité particulière en ce moment où il existe un danger réel de diffusion des armes nucléaires sur la surface du globe terrestre. Notre Comité peut jouer un rôle important dans l'élaboration de mesures propres à arrêter la prolifération des armes nucléaires de tel ou tel type. Nous avons proposé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session du Comité.

La délégation soviétique a l'intention d'intervenir activement en faveur de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive d'une façon générale. La position de principe de l'URSS à l'égard de ce problème est logique et reste inchangée : nous sommes en faveur de la conclusion d'un accord global, mais nous n'en sommes pas moins prêts à négocier sur l'interdiction de certains nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Compte tenu des opinions exprimées par différents pays, il serait utile de créer dans le cadre du Comité un groupe spécial d'experts avec un mandat approprié.

En ce qui concerne l'un des nouveaux types d'armes de destruction massive, les armes radiologiques, il est indispensable que nous nous attachions à élaborer et à préparer à la signature un traité sur l'interdiction des armes radiologiques, comme nous y invite l'une des résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Comme bases solides pour résoudre ce problème, il existe les éléments essentiels d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques, ainsi que les observations et propositions présentées par différentes délégations en 1979 et 1980. Nous demandons instamment qu'on ne remette pas indéfiniment à plus tard la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques.

La délégation de l'Union soviétique voudrait appeler l'attention sur les tentatives visant à reprendre les projets relatifs à la fabrication d'armes à neutrons et à leur déploiement sur le territoire des pays d'Europe occidentale. Ces tentatives ne peuvent manquer d'inquiéter et de préoccuper vivement la communauté mondiale. À ce sujet, nous voudrions rappeler que, conjointement avec d'autres pays socialistes, l'Union soviétique a présenté en mars 1978 un projet de convention internationale interdisant la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, qui à nouveau menacent de plus en plus d'apparaître dans les arsenaux des Etats.

Comme par le passé, l'Union soviétique se prononce en faveur de l'interdiction des armes nucléaires au moyen d'un traité de portée internationale.

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Un grand travail attend le Comité dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques. L'année dernière, le Groupe de travail a réalisé quelques progrès mais, son rapport montre que toutes les questions n'ont pas été examinées comme il convenait, faute de temps. Il serait opportun de prolonger les activités de ce groupe de travail qui pourrait concentrer ses efforts sur les points où s'est déjà manifesté une convergence générale d'opinions. Nous pensons que dans l'examen des problèmes relatifs aux armes chimiques, il sera tenu compte de l'appel qu'a lancé l'Assemblée générale des Nations Unies pour que soit élaboré le plus rapidement possible le texte d'une convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

Nous voudrions aussi rappeler que la question d'un programme global de désarmement est inscrite à l'ordre du jour du Comité. La délégation soviétique qui attache une grande importance à l'élaboration de ce programme, estime que cette question pourrait utilement être examinée par un groupe de travail, conformément à une pratique qui s'est justifiée.

Telles sont les quelques considérations, concernant un certain nombre des points de l'ordre du jour et l'organisation des travaux du Comité, que notre délégation voulait exposer au cours du débat général.

Le Comité du désarmement, qui a maintenant repris ses travaux, occupe une place particulière parmi les nombreux organismes de négociation sur le désarmement; les puissances nucléaires et les Etats dotés du plus grand potentiel militaire y participent tous. L'ordre du jour du Comité embrasse la gamme la plus large des problèmes de désarmement. Comme les années précédentes, la communauté internationale suivra certainement ses travaux avec une attention soutenue et avec de grands espoirs. Notre tâche commune consiste à ne pas décevoir les peuples du monde qui attendent des progrès réels vers la limitation de la course aux armements et le désarmement.

En ce qui concerne la délégation soviétique, elle est prête à participer avec toutes les délégations à des négociations sérieuses et à des travaux constructifs afin que le Comité du désarmement se montre à la hauteur de ses nobles et importantes obligations.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Union soviétique de sa déclaration et je lui suis également reconnaissant des paroles aimables qu'il a eues pour la présidence.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes très sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Vous représentez un pays avec lequel la Yougoslavie a de tout temps entretenu d'excellentes et amicales relations et qui est connu pour ses initiatives dans le domaine ici examiné. Le rôle du Président dans les travaux intensifs qui attendent le Comité est grand et important. Nous sommes certains que votre habileté et votre expérience bien connues de diplomate nous permettront d'atteindre de bons résultats.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au représentant de l'Ethiopie, pays ami, pour les travaux qu'il a su mener à bien en tant que Président de notre Comité.

Je saisis cette occasion pour saluer nos nouveaux collègues, les représentants de l'Egypte, du Zaïre, du Pakistan et de la Roumanie, et je forme des vœux pour qu'ils réussissent dans leur tâche.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Monsieur le Président, personne aujourd'hui ne nie plus que le désarmement est l'une des tâches les plus importantes de la communauté internationale. C'est, après tout, ce qui a été souligné maintes et maintes fois, et ce que confirment les conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Que l'on accumule des armes et que l'on dépense d'énormes ressources pour que l'humanité soit capable de se détruire plusieurs fois en un jour, c'est en soi absurde et incompréhensible. Et le paraît d'autant plus, quand on songe que des millions de personnes dans de nombreux pays en développement vivent sous la menace constante de la famine et de la misère. La course aux armements heurte les croyances et les aspirations les plus fondamentales de l'homme, ravalant ce qu'il y a de meilleur et de plus vital chez l'homme. Aucune raison de sécurité ou d'idéologie ne saurait la justifier. C'est pourquoi il est clair que le processus d'un véritable désarmement ne peut s'engager sans qu'au préalable des mesures d'extrême urgence soient prises pour arrêter la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires.

Et malgré tout cela, nous voyons que l'homme moderne n'a pu jusqu'ici mettre fin à la course aux armements et déclencher le processus d'un désarmement réel. Au contraire, nous voyons cette course s'accélérer, les armes et systèmes d'armes se perfectionner, les découvertes scientifiques servir à la fabrication de nouvelles armes de destruction massive plus meurtrières encore. Les budgets militaires de presque tous les pays, notamment des puissances nucléaires, ne cessent d'augmenter, alors que certains d'entre eux n'ont pas honte de déclarer qu'il y a pénurie de ressources pour le développement, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

Dès 1976, lorsqu'il avait proposé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement à la cinquième Conférence des pays non alignés, le Président Tito avait dit :

"La poursuite de la course aux armements, qui a déjà atteint des proportions gigantesques, devient de plus en plus l'une des principales causes d'instabilité, de tension et de menace pour la paix et la sécurité dans le monde."

Malheureusement, la situation n'a fait qu'empirer depuis lors.

Certains voudraient justifier cette course en alléguant le manque de confiance mutuelle entre les Etats. Mais, comment la confiance pourrait-elle régner entre eux si tous s'arment ? En outre, on prétend que, sans des relations internationales stables et un équilibre militaire parfait, le désarmement ne peut commencer. On peut à bon droit se demander si ce n'est pas plutôt l'inverse qui est vrai - si l'amorce d'un processus de désarmement véritable n'entraînerait pas l'amélioration des relations internationales et l'établissement d'un équilibre plus stable des forces dans le monde. D'autres soulignent que le désarmement ne sera possible que si la parité des armements est obtenue, etc. Toutes ces affirmations et d'autres analogues conduisent à une aggravation constante des relations internationales, à une situation alarmante dans de nombreux secteurs de l'activité sociale, à une stagnation du développement économique dans le monde, en particulier dans les pays en développement, à la persistance de la politique de puissance, à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, à des pressions politiques et économiques exercées sur les petits pays peu développés, à des crises insolubles, à la création de nouveaux foyers de crise, etc. En outre, certains pays ne respectent pas les décisions de l'Assemblée générale, en particulier celles de la dixième session extraordinaire, qu'ils ont solennellement acceptées, pas plus qu'ils ne tiennent compte des opinions et des aspirations d'une très grande partie de l'humanité. Si cela continue, nous nous trouverons de plus en plus

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

entraînés dans un cercle vicieux, et, par suite du stockage des armes, de plus en plus près d'une catastrophe générale.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement de la coopération internationale sur la base de la coexistence pacifique, avec le respect de l'indépendance des pays et la promotion du développement économique de tous les peuples, tel est pour nous tous le seul choix que nous puissions faire. C'est la seule approche qui donnera au désarmement véritable et à sa mise en oeuvre concrète immédiate la place et le rôle qui leur reviennent; la Yougoslavie en est profondément convaincue. En conséquence, nous sommes vivement préoccupés par la politique des milieux qui essaient de justifier la course aux armements en prétendant qu'elle sert la cause de la paix et de la sécurité. Ces milieux doivent être clairement avertis de tous les effets négatifs d'un tel comportement et de la responsabilité historique qu'ils prennent ainsi devant l'humanité entière. C'est pourquoi le problème global du désarmement devrait être abordé d'une façon plus résolue, avec plus de confiance, avec plus d'optimisme, avec une réelle volonté politique d'entreprendre le désarmement sans plus tarder. Nous tous, chargés de cette tâche par un concours de circonstances, de même que les gouvernements que nous représentons, nous devrions nous mettre à l'oeuvre conscients de la responsabilité historique qui est la nôtre.

Dès le début, les pays non alignés, et parmi eux la Yougoslavie, ont attaché la plus grande importance à la mise en oeuvre du processus de désarmement. Ils s'efforcent de rendre ce processus universel et de permettre à tous les pays d'y participer très activement quelle que soit leur importance ou leur force militaire. S'inspirant de ses principes authentiques, le mouvement non aligné estime que les relations internationales sont indivisibles et que la paix et la sécurité ne peuvent être assurées et renforcées que par un processus universel de détente et par une démocratisation générale des relations internationales. Ce sont les seules bases sur lesquelles il sera possible de résoudre les deux principaux problèmes de notre époque : la paix et la sécurité par le désarmement et par le développement économique équitable de tous les pays consécutif à l'établissement du nouvel ordre économique international. Dans ces efforts, les pays non alignés sont disposés à assumer leur part de responsabilité, comme ils le font toujours dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies et ceux du Comité du désarmement. Mais, la principale responsabilité incombe certainement aux protagonistes de la course aux armements et en premier lieu aux superpuissances nucléaires qui sont essentiellement cause de la tension qui existe dans le monde et du recours à la politique de puissance, de l'élargissement des sphères d'intérêt des alliances militaires et de l'accumulation des armes, en particulier des armes nucléaires.

L'amélioration des relations internationales est étroitement liée au processus du désarmement. D'autre part, en contribuant à dissiper l'atmosphère actuelle de crainte et de méfiance, le désarmement ouvrirait la voie à une coexistence et une coopération générales sur une base équitable dans tous les domaines de l'activité humaine. C'est pourquoi le désarmement, aujourd'hui nécessité impérieuse, est le seul choix possible. Il faut entendre par là l'ensemble des éléments nécessaires à l'adoption et à l'application dès que possible de mesures spécifiques de désarmement. Les moyens à employer sont divers, mais ils doivent tous tendre au même but : la conclusion d'accords pertinents.

Les négociations multilatérales et bilatérales menées jusqu'ici ont donné quelques résultats, mais très modestes. Les progrès sont insuffisants, et plutôt lents. Il est indispensable d'accélérer dès que possible les négociations actuelles et de les étendre à de nouveaux domaines. Tous les pays se sont prononcés en ce sens à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(II. Vrhunec, Yougoslavie)

Lors de cette session, nous avons énoncé des principes qui ont été adoptés par consensus et qui devraient nous servir de jalons permanents pour atteindre l'objectif final : le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous avons ensuite créé des mécanismes permettant d'étudier les problèmes du désarmement sur une base démocratique, et offrant des possibilités d'action élargie, avec la participation de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité est certainement l'un des éléments de ce mécanisme. Nous sommes tous conscients de son rôle et de son importance. En tant qu'unique organe de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement, il est investi d'un mandat et d'une responsabilité très clairement définis pour accomplir la tâche qui lui a été confiée dans l'Acte final de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Pour donner plus de force à l'action du Comité, nous attachons une importance particulière à deux points essentiels : 1) son travail doit être effectué sur des bases équitables constantes par la reconnaissance démocratique des droits de tous les Etats membres du Comité, grands et petits, qu'ils soient liés à des blocs, non alignés ou neutres, afin qu'ils puissent participer pleinement aux travaux du Comité et prendre position sur toute question pertinente; 2) les négociations concernant des questions particulières doivent être menées de façon directe et efficace afin qu'elles aboutissent le plus tôt possible à des accords internationaux sur la création des moyens nécessaires pour interdire divers types d'armes.

Le Comité fonctionne depuis trois ans. Nous devons analyser les résultats qu'il a atteints jusqu'ici et nous demander : en premier lieu, s'il a répondu ainsi à l'attente de la communauté internationale et accompli les tâches définies à la dixième session extraordinaire; en second lieu, quelles sont ses obligations immédiates concernant la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré au désarmement qui doit se tenir en 1982.

Pour ce qui est de la première question, ma délégation tient à souligner ce qui suit : dans la période qui vient de s'écouler, le Comité a déployé une activité remarquable et des efforts intenses pour donner une base solide à ses futurs travaux. Mais comme il n'a pas encore obtenu un seul résultat concret sur un problème de fond, il est loin d'avoir rempli son mandat. Les diverses négociations progressent si lentement que nous devons en chercher la raison et nous demander ce que le Comité devrait faire pour les accélérer. Nous ne saurions considérer que les travaux du Comité progressent parce que nous nous sommes mis d'accord sur le règlement intérieur, le programme de travail, l'ordre du jour ou la création de quatre groupes de travail. Les résultats de ses travaux ne pourraient se mesurer qu'au nombre des accords spécifiques précis qui auraient été réalisés sur les points essentiels de son ordre du jour - et qui n'ont pu l'être jusqu'ici. Pour parvenir à ces résultats, nous devons faire preuve de volonté politique et nous montrer prêts à conclure des accords internationaux sur des bases démocratiques, sans tenter d'imposer des solutions qui ne satisfont que les intérêts particuliers de cercles étroits ou les intérêts de ceux qui détiennent le monopole des armements, notamment des armements nucléaires. Dans ce processus, nous devons veiller à préserver l'authenticité des activités du Comité. Il est hors de doute que les travaux du Comité du désarmement subissent l'influence des événements mondiaux. Mais nous ne pouvons admettre que ces événements fassent obstacle aux travaux du Comité ou servent de prétexte pour les retarder. Au contraire, la solution satisfaisante des problèmes de désarmement inscrits à l'ordre du jour du Comité prend une importance encore plus grande dans



(M. Vrhunec, Yougoslavie)

certaines situations de crise menaçant la paix et la sécurité internationales; et elle peut en outre faciliter la solution d'autres problèmes internationaux.

La voie que notre Comité a choisie l'an dernier va dans le sens de la réalisation des objectifs qui ont été fixés. Aussi ma délégation fait-elle de son mieux pour que les groupes de travail qui ont fonctionné l'an dernier reprennent d'urgence leurs travaux et les poursuivent. La question du renouvellement de l'ancien mandat, ou de l'établissement d'un nouveau, ne saurait faire obstacle à la reprise de ces travaux. Au besoin, cette question pourrait être examinée au cours des travaux du Comité. Mais, ce qu'il faut faire immédiatement, c'est intensifier le plus possible les activités de négociation des quatre groupes de travail et en créer deux nouveaux, l'un pour l'interdiction complète des essais, l'autre pour le désarmement nucléaire. Dans sa déclaration finale présentée à la clôture de la session de l'année dernière, le Groupe des 21 a clairement indiqué que le Comité devait appliquer cette année cette procédure. La position des pays neutres et non alignés est claire. La création de deux nouveaux groupes de travail répondrait en fait au vœu de la grande majorité des Etats Membres de l'ONU et à celui qu'a exprimé l'Assemblée générale des Nations Unies dans de nombreuses résolutions concernant la nécessité d'arrêter la course aux armements nucléaires et de mettre fin à tous les essais nucléaires dans tous les milieux. C'est le seul moyen que nous ayons d'accélérer les travaux du Comité par des négociations de fond et d'accomplir toutes les tâches qui nous incombent avant la prochaine session extraordinaire. Nous justifierons ainsi la confiance placée dans le Comité par ceux qui ont décidé de le créer et nous réaliserons au moins en partie ce que l'on attend de nous.

Ma délégation se félicite que le Comité soit déjà parvenu à se mettre d'accord sur l'ordre du jour et sur le programme de travail de la présente session.

Le règlement intérieur adopté à la première session, en 1979, peut certainement être maintenu tel quel; il n'est donc pas nécessaire de le réexaminer. Il règle clairement la conduite des travaux du Comité, ainsi que la participation des non-membres à ces travaux. Je crois inutile d'en citer les dispositions particulières applicables en l'espèce. Mais je voudrais souligner que le Comité doit éviter de se retrouver dans la même situation que l'an dernier, une situation où les négociations de fond sont retardées par des discussions de procédure et des solutions sont recherchées hors du cadre du règlement intérieur, sur des bases inacceptables.

La délégation yougoslave, comme celles d'autres pays neutres et non alignés membres du Comité, fera tous ses efforts, cette année encore, pour que les travaux de la présente session soient aussi intenses que possible, et elle participera aux négociations avec le maximum de bonne volonté. Mais nous ne saurions admettre que de nouveaux retards interviennent et que l'on élude pour une raison ou pour une autre des négociations de fond. Nous nous refusons à croire que le Comité n'obtiendra pas de résultats concrets cette année non plus. Pour notre part, nous appuierons toutes les propositions tendant à résoudre d'une manière active et constructive certaines questions. C'est aux protagonistes de la course aux armements d'apporter leur contribution pour que le Comité obtienne les meilleurs résultats possibles. A cet effet, la Yougoslavie est fermement convaincue - car il n'existe aucune autre possibilité de maintenir la paix, l'indépendance et le progrès - que les travaux du Comité seront conduits avec sagesse et avec la volonté de mettre un terme à la course aux armements. Nous nous emploierons de toutes nos forces, au Comité du désarmement, à la Conférence de Madrid sur la sécurité et la

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

coopération en Europe, au sein de l'Organisation des Nations Unies, en toute occasion et partout où nous le pourrons, à encourager la mise en oeuvre immédiate d'un processus global et précis de désarmement, car demain il serait trop tard.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence l'Ambassadeur Vrhunec de sa déclaration et je lui exprime mes remerciements bien sincères pour les mots aimables qu'il a eus à l'égard de la présidence.

M. ADEMIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis infiniment heureux de vous voir présider les séances du Comité du désarmement, et cela pour plus d'une raison. Tout d'abord, vous êtes, comme tous les membres du Comité l'ont constaté au cours de ces deux dernières années, un diplomate éminent et de grand talent, vous êtes un homme d'honneur qui tient toujours sa parole, comme j'ai pu le constater personnellement à plusieurs reprises, et vous servez avec dévouement la cause du désarmement. En second lieu, le fait que vous occupez la présidence du Comité représente, à mon avis, l'aboutissement, pour ainsi dire, de l'accord institutionnel auquel nous sommes parvenus à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a permis à deux Etats dotés d'armes nucléaires, la Chine et la France qui, à cette époque, ne participaient pas à l'organe multilatéral de négociations d'entrer au Comité. Monsieur le Président, depuis une semaine que vous exercez vos fonctions, vous avez démontré vos grandes capacités de chef, et ma délégation tient à vous assurer de sa coopération pendant toute la durée de vos fonctions.

Permettez-moi d'exprimer à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Tereffe, de l'Ethiopie, la gratitude de ma délégation pour la contribution précieuse qu'il a apportée au Comité. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue parmi nous aux distingués Ambassadeurs de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. Je me réjouis d'avance de travailler en étroite collaboration avec eux.

Monsieur le Président, pour me conformer à l'approche concrète et sérieuse que le Comité, sous votre direction éclairée, semble résolu à adopter à l'égard des travaux de cette session, et pour y contribuer personnellement, ma déclaration initiale sera assez brève.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. En adoptant cette Déclaration, l'Assemblée générale ne cherchait pas tout simplement à ajouter encore un autre document à ceux qui figurent dans les archives de l'Organisation des Nations Unies. Du moins, telle n'était pas l'intention de ma délégation lorsqu'elle a pris cette initiative. Il convient plutôt de considérer cette Déclaration comme une nouvelle expression de la grave préoccupation qu'éprouve l'Assemblée générale devant l'insécurité croissante du monde, qui tient, d'une part, à la spirale ascendante des armements, et d'autre part, à l'épuisement rapide des ressources mondiales, utilisées non en tant qu'investissement au profit des générations présentes et futures, mais pour renforcer les machines de guerre dans un petit nombre de pays. La Déclaration traduisait l'aspiration de l'humanité à voir, à la fin des années 1980, un monde où la sécurité aurait été considérablement accrue par des mesures de désarmement efficaces et qui serait beaucoup plus équitable sur le plan économique, grâce aux progrès accomplis vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

(M. Adeniji, Nigéria)

Le premier événement majeur de la Décennie sera probablement la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982. Le paragraphe 24 de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement exige même que l'application de cette Déclaration soit inscrite à l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans la Déclaration, l'Assemblée générale indique ce qui suit : "L'application des mesures spécifiques de désarmement qui sont identifiées dans le Document final comme méritant de faire l'objet de négociations prioritaires au sein de l'organe multilatéral de négociations créerait un climat international très propice pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement". La Déclaration énumère ensuite ces éléments, qui sont les suivants : un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires; un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction; un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et de l'utilisation d'armes radiologiques; des arrangements internationaux efficaces, afin de donner des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, compte tenu de toutes les propositions et suggestions qui auront été présentées à ce sujet.

Monsieur le Président, en s'associant au consensus obtenu à l'Assemblée générale pour l'adoption de la résolution 35/47, relative à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation estimait qu'il ne fallait pas considérer la deuxième session extraordinaire comme une conférence d'examen habituelle entre les parties, comme si le Document final de la première session extraordinaire était une convention et une fin en soi. Au contraire, nous pensons que les décisions de la deuxième session extraordinaire donneront un nouvel élan à des mesures spécifiques de désarmement qui doivent faire l'objet de négociations plus intenses et plus sérieuses, en particulier au Comité du désarmement. C'est ainsi - ma délégation l'espère - que le Comité pourra apporter une contribution de poids au succès de la deuxième session extraordinaire. En outre, et c'est encore plus important, le Comité conservera ainsi une certaine crédibilité quant à son efficacité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation.

C'est avec ce double objectif en vue, Monsieur le Président, que, je l'espère, nous aborderons nos travaux pendant cette session du Comité. Au seuil même de la session complète dont nous disposons avant la deuxième session extraordinaire, il faudrait nous demander comment le Comité peut être à la hauteur de sa tâche, qui consiste, d'une part, à apporter une contribution efficace et, d'autre part, à conserver sa crédibilité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation. De l'avis de ma délégation, le Comité devra en tout premier lieu obtenir des résultats dans le domaine du désarmement nucléaire. La menace créée pour la survie même de l'humanité se précise chaque jour davantage du fait de l'accroissement qualitatif et quantitatif des arsenaux nucléaires des Etats dotés d'armes nucléaires. Dans une étude demandée en 1968 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et les incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes, il est indiqué ce qui suit :

"On ne saurait résoudre le problème qui consiste à assurer la paix en faisant en sorte que les Etats soient plus nombreux à posséder des armes nucléaires, pas plus d'ailleurs qu'en laissant les actuelles puissances qui sont dotées d'armes nucléaires les conserver ...

La sécurité pour tous les pays doit être recherchée dans l'élimination de tous les stocks d'armes nucléaires et la proscription de leur utilisation au moyen du désarmement général et complet."

(M. Adeniji, Nigéria)

Douze ans plus tard, en 1980, une autre étude demandée par l'Assemblée générale et intitulée "Etude d'ensemble des armes nucléaires", qui a été présentée à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, souligne que les importants perfectionnements techniques et autres qui ont été apportés aux armes nucléaires, depuis 1968, rendent encore plus terrible le danger d'un désastre nucléaire. D'une part, le nombre total d'ogives nucléaires existant dans les arsenaux des puissances dotées d'armes nucléaires pourrait dépasser 40 000, ce qui représente une puissance destructrice totale de 13 milliards de tonnes de TNT, soit l'équivalent de 1 million de bombes d'Hiroshima. En outre, le nombre d'ogives stratégiques que détiennent les puissances dotées d'armes nucléaires dans leurs arsenaux est passé de 4 500 à 9 200 pour les Etats-Unis et de 1 000 à 6 000 environ pour l'URSS. En outre, il faut bien entendu citer la mise au point de missiles antimissiles, de vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées (MIRV), de missiles de croisière, de missiles mobiles stationnés au sol et, dernièrement, de la bombe à neutrons dont nous avons tant entendu parler. Les travaux de recherche-développement continuent d'aller bon train et on n'en aperçoit pas la fin. Avec le développement technologique va de pair la vulgarisation inquiétante de la théorie selon laquelle la guerre nucléaire n'exclut pas qu'on puisse y survivre et qu'elle peut même être menée victorieusement. Ainsi la théorie de l'équilibre par la crainte d'une destruction mutuelle - principale raison, depuis longtemps, de l'escalade dans l'accumulation des armes nucléaires - pourra bientôt céder la place à la stratégie du déclenchement délibéré d'une guerre nucléaire, fondée sur l'évaluation d'un seuil acceptable de destructions par la riposte. L'une des raisons psychologiques qui rendaient inconcevable un holocauste nucléaire, c'était précisément l'espoir que, sauf par accident, aucune des deux superpuissances ne déclencherait délibérément une guerre nucléaire contre l'autre. Le rapport au Congrès dont ont parlé à plusieurs reprises le distingué Ambassadeur du Mexique, M. Garcia Robles et le distingué Ministre d'Etat de la Suède, Mme Ingar Thorsson, le jour de l'ouverture de la présente session, est assez alarmant. Le nombre de fausses alertes annonçant une attaque nucléaire imminente n'est pas particulier au Système américain d'alerte avancée (Early Warning System). On peut supposer que l'URSS aussi a eu sa part de fausses alertes. Lorsqu'il existe un degré raisonnable de confiance mutuelle entre les deux superpuissances, les fausses alertes n'ont pas d'effet - c'est du moins notre prière et notre espoir. Mais dans une période de tension, de suspicion mutuelle, de récriminations rappelant la guerre froide, on n'aurait peut-être pas la possibilité de s'assurer, après coup, qu'il s'agissait de fausses alertes.

Monsieur le Président, il est déjà lamentable de vivre en comptant sur l'effet dissuasif de l'accumulation des armes nucléaires. Nous ne serons convaincus de cet effet dissuasif que le jour où, sans qu'il y ait eu de guerre nucléaire, les arsenaux nucléaires actuels auront été démantelés en application des accords sur le désarmement. Mais tant que les armes nucléaires continueront de s'accumuler, tant que la "modernisation" des systèmes d'armes se poursuivra, nous ne pourrions que supposer l'efficacité de la dissuasion. Nous serons toujours rongés par le doute. Quel est donc le pouvoir destructeur que chacun des deux camps doit acquérir afin de pouvoir le considérer comme dissuasif ? La dissuasion repose inévitablement sur la parité, sur l'équilibre entre les forces dont disposent les Etats concernés, et l'équilibre est lui-même fonction de la perception subjective qu'en a chaque partie.

(M. Adeniji, Nigéria)

Il dépend d'une prémisse qui change constamment et qu'il est très difficile d'évaluer. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la ratification de SALT II est un exemple instructif. Cet accord a été négocié par les experts politiques et militaires les plus éminents des deux parties. Pourtant, dans l'un des deux Etats participants, une controverse a surgi immédiatement sur le point de savoir si SALT II assurait effectivement la parité. En fait, l'une des parties a prétendu qu'il avantageait l'autre partie, ce qui lui a fourni une justification pour ne pas le ratifier. La leçon à en tirer est que la sécurité fondée sur un niveau de plus en plus élevé d'armements nucléaires sera toujours instable, peu satisfaisante et vraiment dangereuse non seulement pour les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes, mais pour le monde entier.

L'orientation progressive vers la doctrine d'une riposte souple, ou d'une guerre nucléaire limitée, n'offre donc aucune consolation. Cette doctrine, qui repose sur ce que certains appellent la dissuasion par prévention, comme la menace d'employer des armes nucléaires tactiques dans un conflit limité, néglige la probabilité d'une escalade jusqu'au duel nucléaire proprement dit. C'est en cela, à mon avis, que réside le plus grand danger de la mise au point de la bombe à neutrons ou, pour reprendre l'expression technique que préfèrent ses partisans, de la bombe à rayonnement intensifié et à effet de souffle réduit. Indépendamment du cynisme de ceux qui ont mis au point cette bombe dans l'espoir que la destruction des vies humaines sera acceptable pour tout ennemi du moment que les matériels et les biens demeureront intacts, l'apparition de cette bombe brouillera la distinction entre une guerre de type classique et une guerre nucléaire. Le déclenchement d'une guerre nucléaire dépendra non plus d'une erreur possible d'ordinateur, mais de la décision délibérée des autorités politiques et militaires. On peut toujours faire valoir que la population est très dense en Europe où la bombe à neutrons risque d'être utilisée; cela ne saurait nous faire oublier le danger plus grand encore d'une escalade allant jusqu'à un conflit nucléaire mondial, contre lequel personne ne trouvera d'abri.

La question que suscite la mise au point d'armes comme la bombe à neutrons est celle de savoir si l'homme n'a pas perdu la maîtrise de la technologie des armes nucléaires. Il semble évident que dans bien des cas, au hasard de leurs travaux, les chercheurs et les techniciens de l'armée découvrent de nouveaux systèmes d'armes qui ne sont pas conçus en prévision de besoins militaires ou de sécurité. Mais, dès qu'une arme a été découverte, des pressions s'exercent inévitablement pour qu'on en décide la fabrication, et les stratèges militaires peuvent toujours ensuite justifier pareille décision.

Il convient à nouveau de souligner que la paix et la sécurité internationales, pour être durables, exigent que l'on écarte le danger d'une guerre nucléaire non par application de la fausse théorie de la dissuasion, dont le plafond toujours plus élevé ne sera jamais atteint, mais par le désarmement nucléaire. Pour reprendre les termes des experts qui ont effectué une étude d'ensemble des armes nucléaires "croire que la paix, la stabilité et l'équilibre mondial pourraient être maintenus grâce à la dissuasion constitue probablement le plus dangereux paralogisme qui soit".

Pour accomplir la tâche qui lui incombe en tant que seul organe multilatéral de négociation, le Comité du désarmement devrait entamer immédiatement des négociations sur le désarmement nucléaire, conformément au paragraphe 50 du Document final. Des documents qui peuvent servir de base à ses travaux ont été déposés. Ce qui lui manque encore, c'est un consensus pour la création d'un groupe de travail qui constituerait le mécanisme de négociation. Ma délégation est d'avis que cette décision ne peut plus être différée.

(M. Adeniji, Nigéria)

Un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires représenterait la base indispensable pour empêcher le perfectionnement des armes nucléaires et la mise au point de nouveaux types de ces armes, ainsi que pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Ce n'est pas là simplement une question prioritaire inscrite à l'ordre du jour du Comité du désarmement; ce serait à mon avis la principale contribution du Comité au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

Il est inutile de souligner à nouveau l'importance centrale que prendrait un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires dans les efforts tendant à mettre un terme à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. Le Groupe des 21 a présenté au Comité plusieurs propositions concernant la nécessité d'entamer des négociations concrètes par la création sans retard d'un groupe de travail spécial chargé de négocier un accord interdisant à tout jamais à tous les Etats de procéder à des explosions nucléaires expérimentales. Il est regrettable que ces initiatives positives n'aient pas été prises en considération par le Comité.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans ses résolutions 35/145 A et B, a expressément prié le Comité du désarmement d'entreprendre, et à tous les membres du Comité d'appuyer, la création d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'entamer dès le début de la session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais. La résolution 35/145 B demande en outre au Comité de ne ménager aucun effort pour faire en sorte qu'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Nous avons gardé le vif souvenir de l'incapacité où s'est trouvée la deuxième Conférence d'examen du TNP d'adopter un document. Ma délégation espère que les trois Etats dotés d'armes nucléaires parties au TNP tiendront leur promesse d'appuyer la création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires, promesse qu'ils avaient faite officieusement durant la Conférence d'examen. Après tout, l'échec de la Conférence d'examen est venu de la non-application de l'article VI concernant les négociations sur le désarmement nucléaire. Pour que le TNP puisse continuer à jouer son rôle dans le régime de non-prolifération, il ne doit plus être mis en échec comme il l'a été lors de la Conférence d'examen. Le début de négociations sur une mesure fondamentale et cruciale comme le serait l'interdiction complète des essais nucléaires ne devrait pas être considéré comme une concession faite par certaines parties au TNP en faveur d'autres parties. Cela s'inscrit dans l'obligation que toutes les parties au Traité ont contractée. De même, l'appui donné à la création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires ne sera pas une concession que certains membres du Comité du désarmement feraient à d'autres; cela montrera que tous les membres reconnaissent qu'ils ont pour devoir de rendre crédible le rôle du Comité en tant qu'organe de négociation. L'opinion mondiale exige la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, en tant que mesure à prendre sans plus de retard.

Monsieur le Président, l'approche concrète adoptée pour nos travaux de cette session permettra, je l'espère, de substantiels progrès dans la négociation d'une convention sur les armes chimiques, d'une convention sur les armes radiologiques, et d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Avec des négociations sérieuses et la volonté politique nécessaire, ces questions, dont l'examen a déjà été confié à des groupes de travail, devraient être réglées et

(M. Adeniji, Nigéria)

soumises à l'Assemblée générale avant la date fixée pour la présentation du programme global de désarmement. Afin d'avoir des chances d'obtenir le résultat désiré, nous devrions procéder à de fécondes négociations préliminaires, puis à des négociations de fond, en n'oubliant pas, comme le dit souvent l'un de mes distingués collègues du Comité, que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Adeniji de sa déclaration et je lui exprime ma vive reconnaissance pour les aimables paroles et les appréciations sans doute trop flatteuses mais très amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard. Nous avons conclu la liste des orateurs inscrits pour ce matin; je pense qu'il est trop tard pour passer à d'autres interventions et nous n'avons pas reçu de nouvelles requêtes pour des déclarations en séance plénière. Compte tenu de l'heure, je me propose de lever la séance et de tenir - si le Comité en est d'accord - une autre séance plénière cet après-midi à 15 h 30 pour discuter et prendre les décisions appropriées en ce qui concerne l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail et en ce qui concerne la participation des Etats non membres. S'il n'y a pas d'objections à cette proposition, je considère que le Comité est d'accord.

La séance est levée à 12 h 55.